

La sécurité sur les routes forestières

**C'EST POUR
TOUT LE MONDE!**

Conduite préventive en forêt

La conduite de véhicules sur les routes forestières est soumise au code de sécurité routière tout comme sur les chemins publics. Vous devez donc respecter la signalisation qui est affichée. Rouler à des vitesses pouvant atteindre 100 km par heure ou rouler en consommant de l'alcool peut vous occasionner des amendes tout aussi élevées que sur les chemins publics. Tout comme sur les routes publiques, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Vous devez également avoir en main votre permis de conduire valide ainsi que l'immatriculation de votre véhicule.

Toutefois la conduite sécuritaire sur les chemins forestiers exige bien plus que seulement le respect de la signalisation routière : une route forestière n'est pas un milieu aussi prévisible qu'un chemin public. Vous pouvez rencontrer des véhicules lourds plus larges que la normale, des animaux qui traversent la route, des trous non signalés, des gros cailloux au centre du chemin et bien d'autres surprises. Il est donc important de toujours respecter les quelques conseils de prévention que nous vous présentons dans ce dépliant.

1. Vitesse

Avec la qualité des véhicules sur le marché aujourd'hui, avec les conditions des chemins qui sont améliorées par l'implication des municipalités et de l'industrie forestière, mais aussi avec le manque de temps et la volonté de vouloir en faire plus en moins de temps, nous avons tous tendance à rouler trop vite. Il ne faut pas oublier que circuler sur les chemins de gravier c'est comme rouler sur des petites billes. Lorsque qu'il pleut, la surface peut devenir encore plus glissante. Vous pourriez donc perdre le contrôle de votre véhicule au moment où vous ne vous y attendez pas.

Rappelez-vous que la vitesse permise, c'est celle indiquée sur les panneaux de signalisation, soit 70 km/hr sur les chemins principaux. Elle est de 50 km/hr sur les chemins secondaires.

2. Signalisation

Soyez attentifs aux panneaux de signalisation le long des routes forestières. On y indique normalement les courbes dangereuses, les approches de ponts, les secteurs où des travaux peuvent avoir lieu, etc.

3. Communications - Radio CB

Il est recommandé d'avoir un radio-émetteur communément appelé « CB » lorsque vous circulez sur les chemins forestiers. L'utilisation du CB permet de signaler notre présence sur la route aux autres utilisateurs et de prévenir le croisement de camions de transport. Il est recommandé de signaler sa présence à tous les deux kilomètres sur la route ou plus souvent si la situation le demande. Il est important de toujours se rappeler que l'utilisation du CB ne garantit pas notre sécurité. Ce n'est qu'un moyen de plus à notre disposition.

Dans la région, l'utilisation de la fréquence 10 est la plus commune.

4. **Dépassement d'un véhicule**

Avant d'entreprendre une manœuvre de dépassement, il est recommandé de signaler par CB son intention au conducteur du véhicule que l'on veut dépasser. Lorsque la communication est établie, attendre que le conducteur nous confirme la possibilité de le faire en toute sécurité. Si la communication ne peut être établie, attendez que la visibilité soit bonne et que vous disposiez de suffisamment d'espace pour le faire sans risque. En tout temps demeurez vigilant et courtois.

5. **Utilisation de remorques légères**

Il est fréquent que les villégiateurs, chasseurs et pêcheurs utilisent des petites remorques pour transporter du matériel en forêt. Il est important que le matériel transporté dans une remorque soit très bien arrimé à celle-ci. Assurez-vous de la bonne condition de votre

remorque avant d'entreprendre votre déplacement: vérifiez l'accouplement, les chaînes de sécurité, le raccord électrique, les pneus, etc.

6. **Stationnement**

Il peut être dangereux de stationner son véhicule n'importe où le long d'un chemin forestier. Fréquemment vous pouvez rencontrer des endroits convenables pour le faire. Le véhicule doit être visible et ne pas entraver la circulation. Ne jamais stationner votre véhicule dans une courbe ou dans une côte. Ne jamais obstruer l'entrée d'un chemin.

7. **Ponts**

À l'approche d'un pont ralentissez. Les ponts en forêt n'ont qu'une voie, ce qui fait qu'on ne peut rencontrer sur ces ponts. Si vous êtes sur le point de croiser un camion, la priorité de passage va au camion en charge. Respectez la signalisation en ce qui concerne la vitesse permise pour traverser le pont. En absence de signalisation, diminuer la vitesse à 30 km/hr.

8. **Rencontre avec camion-remorque**

Les camions en charge que vous allez rencontrer sur les chemins forestiers risquent d'être beaucoup plus larges que ceux que vous avez l'habitude de rencontrer sur les chemins publics. Les charges dépassent fréquemment les 55 tonnes et peuvent atteindre 150 tonnes. Lorsque vous en rencontrez, ralentissez et serrez sur la droite du chemin. Le camion en charge doit garder le centre du chemin et éviter l'accotement qui est moins solide. En été, le croisement d'un camion, ou le fait de rouler à l'arrière d'un véhicule lourd soulève souvent un nuage de poussière qui diminue la visibilité de façon importante. Il est important de diminuer votre vitesse et de garder une distance sécuritaire. Assurez-vous d'allumer vos phares avant et arrières. Si vous devez arrêter, attendez qu'un endroit propice se présente.